
AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO :

Règlement no. 2023-333 modifiant le règlement 2016-277 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins de financement des centres d'urgence 9-1-1

PRENEZ AVIS que, lors d'une séance ordinaire tenue le mardi 3 octobre 2023, le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Édouard a adopté le règlement numéro : numéro 2023-333 modifiant le règlement 2016-277 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins de financement des centres d'urgence 9-1-1.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement sur le site Internet de la municipalité en parcourant les onglets suivants : <https://www.saintedouard.ca/reglements-1> ainsi qu'à la mairie durant les heures d'ouverture.

DONNÉ à Saint-Édouard, ce 18^e jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-quatre.



Édith Létourneau
Directrice générale et greffière-trésorière

AVIS D’AFFICHAGE

Je soussignée, Édith Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Édouard, certifie sous mon serment d’office que j’ai affiché le présent avis conformément à la Loi le 18 jour du mois de janvier deux mille vingt-quatre, aux endroits désignés conformément à la Loi.

En foi de quoi, je donne le présent avis ce 18 janvier 2024.



Édith Létourneau
Directrice générale et greffière-trésorière